

16 juillet
2013

**PRÉSENTATION DES DISCUSSIONS
DE LA RENTRÉE SUR LES MÉTIERS
ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS
DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE**



ministère
éducation
nationale



Les personnels acteurs de la refondation de l'École

Le vote de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République constitue la première étape de la refondation de l'École.

Si tous les chantiers concernent les personnels de l'éducation nationale, certains ont un lien plus direct avec l'exercice du métier et des pratiques professionnelles.

LES CHANTIERS DÉJÀ ENGAGÉS SE POURSUIVENT

→ La priorité à l'école primaire, qui comprend cinq axes principaux :

- la réforme des rythmes scolaires : mise en place aux rentrées 2013 et 2014 ;
- la rénovation des programmes de 2008 : mise en place à la rentrée 2015 et consultation des enseignants dès septembre 2013 ;
- l'école maternelle : rénovation des missions, scolarisation des moins de trois ans, mise en œuvre à la rentrée 2014 du nouveau cycle ;
- le dispositif « plus de maîtres que de classes » : mise en place à compter de la rentrée 2013, **mise en place d'un comité de suivi** ;
- le conseil école-collège : mise en place progressive au cours de l'année scolaire 2013-2014.

→ La réforme de la formation initiale :

- mise en place des ESPE, de leur gouvernance, des accréditations à la rentrée 2013, **mise en place d'un comité de suivi commun avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** ;
- nouvelles épreuves de concours en 2014 et accueil des premiers fonctionnaires stagiaires en ESPE à la rentrée 2014.

→ Le numérique :

- la formation des personnels (M@gistère à la rentrée 2013) ;
- l'évolution des enseignements et des pratiques.

LES CHANTIERS À OUVRIR

→ L'éducation prioritaire :

- diagnostic de la politique d'éducation prioritaire associant les acteurs de terrain (demi-journée banalisée en octobre), assises académiques en novembre et décembre 2013 ;
- réflexions sur l'allocation des moyens et les modalités d'exercice des personnels.

→ La rénovation du collège :

- commencement des travaux à l'automne 2013 sur la mise en place du socle dans le cadre des nouveaux cycles, des nouveaux programmes et de la nouvelle organisation pédagogique en lien avec le Conseil supérieur des programmes ;
- le conseil école-collège : mise en place progressive au cours de l'année scolaire 2013-2014.

→ Le lycée général, technologique et professionnel :

- bilan et diagnostic au cours de l'année scolaire 2013-2014.

L'ENGAGEMENT DES DISCUSSIONS SUR LES MÉTIERS ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS

Les chantiers de l'agenda de la refondation qui concernent plus particulièrement les personnels de l'éducation nationale doivent être accompagnés par l'engagement des discussions relatives aux métiers et aux parcours professionnels.

La mise en œuvre des chantiers nécessite la mise en cohérence des missions et des parcours professionnels des personnels par rapport aux enjeux pédagogiques.

À cette fin, 13 groupes de travail avec les représentants du personnel vont être mis en place à la rentrée :

GT1 : Les directeurs d'école

GT2 : Les RASED

GT3 : Les formateurs du 1^{er} et du 2nd degré

GT4 : Les conseillers pédagogiques

GT5 : Les professeurs des écoles

GT6 : Les enseignants du 2nd degré

GT7 : Les conseillers principaux d'éducation

GT8 : Les chefs de travaux

GT9 : Les personnels de direction

GT10 : Les personnels d'inspection

GT11 : Les personnels administratifs

GT12 : Les personnels médico-sociaux

GT13 : Les personnels contractuels

Le calendrier des discussions sur les métiers se tiendra de septembre 2013 à février 2014.

Les groupes de travail aborderont les missions des différentes catégories de personnel de façon à intégrer les réformes pédagogiques et éducatives.

Selon les groupes de travail, au-delà des missions, seront abordées les thématiques des parcours professionnels et de la formation.

Le groupe de travail relatif aux personnels contractuels est un groupe spécifique répondant à un des engagements du protocole sur les mesures catégorielles du 30 mai 2013.



ministère
éducation
nationale

